

Numérisation des rapports d'expertises de roues de l'asa

7 décembre 2012

Depuis cette année, les experts de la circulation saisissent les résultats de leurs expertises de roues par voie électronique. Tous les rapports d'expertise déjà existants ont été numérisés. Le travail de contrôle des experts et des organes devient plus simple et l'acquéreur de nouvelles roues ne doit plus s'embarasser d'une copie du rapport d'expertise.

En vertu de l'ordonnance concernant les exigences techniques pour les véhicules routiers (OETV, RS 741.41), les roues qui de par leur dimension, leurs caractéristiques ou leur matériel ne figurent pas sur la réception par type d'un véhicule doivent être expertisées et déclarées. Elles sont à cette fin contrôlées avant l'immatriculation dans le service des automobiles compétent par des experts de la circulation spécialisés. Jusqu'en 2012, les résultats de ces contrôles étaient saisis sous forme papier sur un formulaire prévu à cet effet : le rapport d'expertise de roues de l'asa, et imprimés par les importateurs pour leurs clients. Le client devait amener ce document avec lui afin que les experts de la circulation des services des automobiles et les autorités de contrôle puissent vérifier si les roues du véhicule étaient homologuées.

L'asa (association des services des automobiles) a numérisé tous les rapports d'expertise de roues afin d'optimiser les processus d'homologation des roues soumises à expertise et à déclaration, et d'éliminer la paperasse administrative pour les importateurs de roues, les services des automobiles et les clients. Près de 19 000 rapports d'expertise de roues qui avaient été remplis à la main ces dernières années ont été numérisés et enregistrés dans une unique banque de données. A la faveur d'une collaboration réussie entre la Confédération et les cantons, les données de l'asa résultant de tous les rapports d'expertises de roues ont pu être intégrées à la banque de données nationale des réceptions par types de l'OFROU.

Depuis juillet 2012, les experts de la circulation saisissent directement les données d'une nouvelle expertise des roues au moyen d'un outil Web. Le processus d'établissement et d'exploitation des rapports d'expertise de roues est ainsi devenu plus efficient et moins exposé à des falsifications aussi bien pour les fabricants/les importateurs, pour les services des automobiles que pour les clients. Ce n'est que dans le cas de roues

spéciales ne disposant pas de rapports d'expertise asa qu'une déclaration d'aptitude du fabricant et une inscription dans le permis de circulation restent nécessaires.

Grâce à la numérisation des rapports d'expertise de roues, le client bénéficie en cas de contrôles du véhicule d'une solution confortable et conviviale pour les roues spéciales dotées d'un rapport d'expertise asa. Il ne sera en effet plus nécessaire de procéder à des inscriptions dans le permis de circulation ni de s'embarrasser d'une copie du rapport d'expertise de roues asa.

Pour tout complément d'informations, veuillez vous adresser au service des automobiles de votre canton ou à l'asa.

Contact à l'asa:

Raphèle Issautier
Thunstrasse 9, 3000 Berne 6
Téléphone: 031/ 350 83 78
E-mail: issautier@asa.ch
www.asa.ch